

# SOMMAIRE

- 2 **PARTENAIRES FINANCIERS**
- 3 **CONSEIL D'ADMINISTRATION, GESTION DU FONDS  
ET LES PARTENAIRES RADIOS**
- 4 **MESSAGE DU PRÉSIDENT**
- 5 **FONDS RADIOSTAR**  
HISTORIQUE  
OBJECTIFS
- 6 **PROGRAMME**
- 7 **LE GUIDE DE MISE EN MARCHÉ DE LA MUSIQUE  
QUÉBÉCOISE FRANCOPHONE (MQF)**
- 8 **PRIX**
- 9 **CERTIFICATIONS**
- 10 **RÉSULTATS FINANCIERS**  
RESSOURCES FINANCIÈRES  
GESTION DU FONDS  
ENGAGEMENTS  
DÉBOURSÉS ET SOLDE RÉSIDUEL D'ENGAGEMENTS  
DÉCAISSEMENT PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
- 12 **ÉVALUATION DES RÉSULTATS**  
APPUI AUX ARTISTES ÉMERGENTS  
RÉPARTITION RÉGIONALE  
PROJETS ACCEPTÉS  
FINANCEMENT PAR CATÉGORIE MUSICALE
- 16 **ÉTATS FINANCIERS 2013-2014**

ENGLISH VERSION ALSO AVAILABLE AT [WWW.FONDSRADIOSTAR.COM](http://WWW.FONDSRADIOSTAR.COM)





# PARTENAIRES FINANCIERS

Grâce à **23** radiodiffuseurs  
privés, FONDS RADIOSTAR  
a en 2013-2014 :

Accompagné un nombre  
record de **91** projets liés à  
**73** artistes différents, soit une  
augmentation de **28%** par  
rapport à l'exercice précédent ;

Contribué financièrement  
au développement de la  
carrière de ces artistes pour  
un montant d'engagement  
total de **3 095 714 \$** ;

Supporté **33** entreprises  
d'ici dans leurs efforts de  
commercialisation.

**Bell** Média

**COGECO**  
Diffusion

**RNC**  
M E D I A  
*la passion de communiquer*

**ROGERS**<sup>TM</sup>

**STINGRAY**

**VISTA** Radio

# CONSEIL D'ADMINISTRATION, GESTION DU FONDS ET LES PARTENAIRES RADIOS

Le conseil d'administration du Fonds RadioStar est composé de dix membres votants et de deux membres observateurs. Il est formé de quatre représentants des radiodiffuseurs nommés par l'Association canadienne des radiodiffuseurs

(ACR), de quatre représentants de l'industrie nommés par l'ADISQ et de deux personnes possédant une connaissance de l'industrie canadienne de la musique.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	François Bissoondoyal	Directeur Disques Spectra Musique
Vice-président	Yves Bombardier	Vice-président Programmation et Information RNC Média
Trésorier	Sandy Boutin	Président Simone Records
Secrétaire	Guy Brouillard	Directeur musical CKOI Cogeco Diffusion
Administrateur	Philippe Archambault	Directeur des communications Disques Audiogramme
Administrateur	Chloé Boissonnault	Directrice générale Communications-marketing Bell Média
Administrateur	David Dufresne	Président Bandzoogle
Administrateur	Pierre Gladu	Vice-président exécutif Instinct Musique
Administrateur	André Lallier	Directeur de marque NRJ 94,3 et CHOM 97,7 Bell Média
Administrateur	Sylvain Langlois	Président PineMedia
Observateur	Solange Drouin	Vice-présidente Affaires publiques et Directrice générale ADISQ
Observateur	Pierre-Louis Smith	Consultant Règlementation des médias

## GESTION DU FONDS

Directrice générale	Louise Chenail
Responsable des programmes et de la réglementation	Thomas Jolicoeur
Responsable des affaires corporatives et légales	Anne-Karine Tremblay
Contrôleur financier	Nicole Rouabah
Coordonnatrice des opérations	Jacinte Roy
Chargée de projets	Nathalie Parent
Analyste principal	Jérôme Tremblay
Analyste	Doris Aguilar
Auditeur indépendant	Monique Beaulieu CPA, CGA

## PARTENAIRES RADIODIFFUSEURS 13-14

Acadia Broadcasting
Attraction Radio
Bell Média
Cogeco Diffusion
Corus Entertainment
Evanov Communications
Golden West Broadcasting
Groupe Stingray Digital
Harvard Broadcasting
Jim Pattison Broadcast Group
Larche Communications
Leclerc Communications
My Broadcasting Corporation
Mz Media
Newcap
Northern Lights Entertainment
Perth FM Radio
Radio Diffusion Sorel-Tracy
Radio Sept-Îles
RNC Media
Rogers Broadcasting
Sonème
Vista Radio

# MESSAGE DU PRÉSIDENT

Une année importante sous le signe de l'action vient de se terminer pour le Fonds RadioStar. Ainsi, 2013-2014 aura été une année remplie de premières, dont un engagement d'un peu plus de 3 M \$, le plus important montant engagé par le Fonds depuis la refonte majeure du programme en 2007-2008. C'est en moyenne 1 M \$ de plus qu'au cours des six derniers exercices financiers. Dans un contexte industriel où les besoins sont énormes et en raison des nouveaux revenus générés en cours d'exercice par la transaction Bell/Astral Media, le conseil a procédé rapidement à l'adoption d'une série de mesures bonifiant l'aide disponible et ce, tout en continuant de réserver une partie des revenus pour prolonger la vie du Fonds.

Ainsi, plusieurs mesures visant spécifiquement les artistes qui en sont à un premier ou un deuxième album en carrière ont vu le jour, parmi lesquelles la bonification du pourcentage de l'aide accordée et la mise en place d'un dépôt accéléré lorsque ces projets sont pilotés par des entreprises performantes. De plus, tenant compte de l'importance du spectacle, l'enveloppe consacrée aux activités scéniques a été majorée pour l'ensemble des projets. En incluant l'augmentation de la limite annuelle par entreprise, nous pouvons affirmer que tout a été mis en place pour accompagner le milieu dans les changements industriels qui s'opèrent à la grandeur de la planète.

Autre première, un outil visant à aider les maisons de disques dans l'élaboration et l'amélioration de leurs stratégies de mise en marché a été lancé : le Guide de mise en marché de la musique québécoise francophone. Prenant appui sur l'étude financée en 12-13 par le Fonds et qui portait sur les habitudes de consommation des produits musicaux francophones, ce guide web ergonomique permet de mieux comprendre les marchés potentiels en fonction des profils des consommateurs définis selon les genres musicaux, le groupe d'âge ou encore la situation géographique.

Le Fonds RadioStar a également été convié à participer en mai dernier à l'examen sur l'industrie canadienne de la musique du Comité permanent du Patrimoine canadien. Outre la mise en lumière de ses principales réalisations, l'exercice a permis au Fonds de présenter quelques constats relatifs aux enjeux de l'industrie, parmi lesquels la nécessité de budgets de commercialisation plus conséquents pour faire face à la concurrence globale et l'importance d'un soutien à plus long terme des artistes en raison de la plus longue période requise dorénavant pour développer de nouvelles carrières.

Notre engagement demeure : être là pour vous, avec vous. Merci à tous les administrateurs et à toute l'équipe qui font de Fonds RadioStar un partenaire essentiel de l'industrie de la musique. Le Fonds peut être fier de sa gestion, un audit réalisé à la demande du CRTC l'a d'ailleurs démontré une fois de plus cette année. Sur cette dernière note, j'ajouterai que ce fût pour moi un réel plaisir de travailler avec vous au cours des dernières années. Longue vie au Fonds !

Le Président du conseil,



François Bissoondoyal



# FONDS RADIOSTAR

## HISTORIQUE

En 1998, le CRTC autorise, à l'intérieur de la *Politique concernant la radio commerciale* (Avis public CRTC 1998-41), la création d'un fonds de commercialisation et de promotion de la musique canadienne, établissant une contribution financière de 3 % de la valeur des transactions d'acquisition à ce fonds.

En novembre 2000, il approuve la proposition conjointe de l'ACR et de l'ADISQ précisant la structure et les modalités de Fonds RadioStar.

En décembre 2006, la nouvelle politique du CRTC sur la radio commerciale reconduit cette contribution.

Depuis sa mise en œuvre en août 2001, le Fonds RadioStar offre un programme d'aide financière pour soutenir la commercialisation d'enregistrements sonores au Canada. La Fondation Musicaction assure la gestion de ce programme depuis le début de ses activités sous la direction du conseil d'administration du Fonds RadioStar. Son programme et ses règles, totalement distincts de ceux de Musicaction, sont administrés de façon indépendante.

## OBJECTIFS

- Le Fonds vise à promouvoir exclusivement la musique canadienne de langue française. Les autres projets sont dirigés au Radio Starmaker Fund.
- Le Fonds vise à assurer aux radiodiffuseurs privés un répertoire de musique francophone diversifié et de qualité.
- Le Fonds réserve son aide à des projets de commercialisation destinés au marché canadien.
- Le Fonds est destiné en priorité aux artistes en développement de carrière, visant à « créer des étoiles de la musique canadienne produisant du contenu canadien populaire ».
- Le financement est octroyé aux maisons de disques et producteurs de spectacles à propriété et à contrôle canadiens, à l'exception des artistes canadiens résidant à l'extérieur du Québec qui peuvent recevoir l'aide directement et des organismes admissibles au volet *Projets collectifs*.
- Le financement constitue un apport supplémentaire aux sommes investies par les maisons de disques et d'autres sources de financement public et privé qui couvrent les premières étapes de commercialisation.

# PROGRAMME

D'importantes modifications au programme du Fonds ont été adoptées par son conseil d'administration en décembre 2013 et approuvées par le CRTC. Alors que le principal critère d'accès au Fonds demeure l'atteinte d'un seuil de ventes minimal Soundscan selon la catégorie musicale et le nombre d'albums en carrière de l'artiste, de **nouvelles règles d'accès pour les premiers et deuxièmes albums** en carrière ont été adoptées, incluant un nouveau **statut de maison de disques reconnue** basé sur un rendement supérieur de la maison de disques dans le développement de nouveaux artistes. Pour bénéficier de ce statut, une maison de disques admissible au Fonds doit :

- Avoir obtenu trois fois l'aide du Fonds au cours de ses deux derniers exercices financiers complétés, pour trois projets différents ;
- Avoir mis en marché au moins quatre albums d'artistes comptant deux albums et moins en carrière durant cette même période ;
- 75 % de ces albums doivent avoir atteint les seuils de ventes requis pour obtenir l'aide du Fonds.

Les entreprises ayant bénéficié de ce statut au cours de cette première année d'application sont :

- Bonsound
- Disques Dare To Care
- Disques Audiogramme
- Disques Musicor
- Productions Abuzive Muzik
- Productions J
- Simone Records

Les projets visant un premier ou un second album en carrière liés à une maison de disques reconnue peuvent être déposés un mois précédant son lancement, sans avoir atteint les seuils de ventes requis. La demande doit faire état des actions réalisées ou à faire en amont du lancement de l'album et de l'investissement consenti à cet égard.

Tout comme les maisons de disques reconnues, les maisons de disques ayant obtenu un rendement supérieur en regard du premier album d'un artiste peuvent se prévaloir de cet accès plus rapide pour le second album du même artiste, selon le même prérequis d'investissement initial, si les conditions suivantes sont respectées :

- Le demandeur est celui ayant commercialisé le premier album de l'artiste visé ;
- Ce premier album a atteint les seuils de ventes requis pour être éligible à une aide supplémentaire de la part du Fonds (2<sup>e</sup> phase) ;
- Ce premier album a également obtenu un ratio de rendement au Fonds RadioStar égal ou inférieur à 5. Le ratio est établi en divisant l'aide du Fonds accordée au projet par les ventes réalisées durant la période couverte par le soutien de Fonds RadioStar sur ce 1<sup>er</sup> album.

Outre ces modifications majeures relativement à l'accès au Fonds et toujours dans l'objectif de favoriser les artistes en début de carrière, le remboursement des dépenses admissibles pour les premiers et seconds albums en carrière a pour sa part été majoré à 75 %. Des ajustements ont également été apportés aux équivalences pour les téléchargements, aux catégories musicales, aux seuils de ventes requis ainsi qu'aux limites visant certains postes budgétaires.

L'aide initiale accordée peut désormais atteindre 65 000 \$ par projet pour la première phase puisque l'enveloppe consacrée exclusivement aux activités scéniques est passée de 10 000 \$ à 15 000 \$. Le soutien total potentiel est donc de 85 000 \$ par projet en incluant l'aide supplémentaire possible de 20 000 \$ pour une seconde phase, dont 5 000 \$ uniquement pour les spectacles, suivant l'atteinte d'un second seuil de ventes.

Tous ces ajustements ont eu comme répercussion l'atteinte beaucoup plus rapide de la limite annuelle qui était de 250 000 \$ par entreprise. Cette limite a donc été augmentée à 350 000 \$ par entreprise en cours d'exercice.

Rappelons que selon le principe d'appui aux artistes émergents, les artistes ayant vendu plus de 300 000 copies en carrière ne sont pas éligibles et l'aide totale accordée ne peut dépasser 30 000 \$ si l'artiste qui fait l'objet de la demande a déjà obtenu un disque platine en carrière (80 000 copies vendues au Canada pour un album).

# LE GUIDE DE MISE EN MARCHÉ DE LA MUSIQUE QUÉBÉCOISE FRANCOPHONE (MQF)

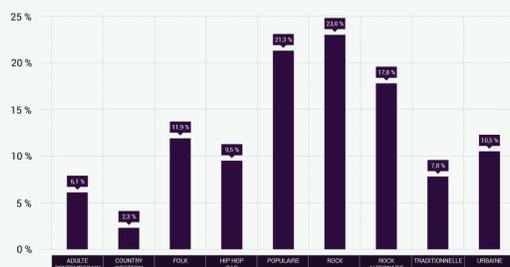
En 2012, le volet Projets Collectifs a été ajouté afin de venir en appui à des projets sectoriels en musique francophone bénéfiques à l'ensemble de la clientèle du Fonds. Les projets recherchés doivent proposer ou améliorer les stratégies de commercialisation des maisons de disques canadiennes et, ultimement, avoir un impact probant sur le développement de la carrière des artistes canadiens en musique francophone. Lors de la première année, l'aide a permis de réaliser une enquête portant sur les habitudes de consommation, la recherche de nouveautés et le déclenchement du processus d'achat de produits musicaux québécois francophones. En 2013, découlant de cette enquête, un second projet collectif, soit la création d'un guide pratique de mise en marché de la musique, a été soutenu.

Le Guide MQF a été officiellement lancé le 14 novembre 2013 dans le cadre des Rendez-vous de l'ADISQ. Cet outil web a pour objectif de permettre aux maisons de disques de mieux comprendre leurs marchés potentiels et ainsi améliorer leurs stratégies de commercialisation.

Il fournit les renseignements les plus pertinents sur les publics cibles. Cet outil met en lumière les principales caractéristiques des thèmes sondés, présente les profils des consommateurs selon les genres musicaux, leur groupe d'âge de même que leur situation géographique.

## ASSISTANCE À DES SPECTACLES DE MQF CHEZ LES 25 À 34 ANS

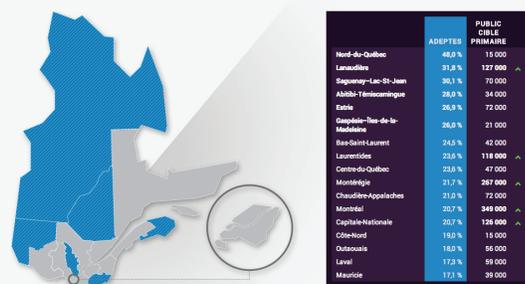
Répartition des marchés primaire et secondaire pour l'assistance à des spectacles de MQF chez les 25 à 34 ans (576 répondants).



## ADEPTES\* MQF : FOLK

Cette carte identifie les régions du Québec où est concentré le plus grand pourcentage d'adeptes d'un style musical.

Dans les régions où le pourcentage d'adeptes est faible mais le public cible élevé, on devrait encourager des activités marketing plus ciblées.



# PRIX

Le Fonds RadioStar a accompagné de nombreux projets d'artistes récompensés en 2013-2014 :

ARTISTE	PRIX
Amylie	Chanson populaire « Les filles » – SOCAN
Ariane Brunet, Sylvain Michel et Sophie Nault	Chanson populaire « Bien avec toi » – SOCAN
Avec pas d'casque	Vidéoclip de l'année « La journée qui s'en vient est flambant neuve » – GAMIQ
Avec pas d'casque	Vidéoclip de l'année « La journée qui s'en vient est flambant neuve » – ADISQ
Dany Placard	Auteur-compositeur francophone de l'année – Prix de la musique folk canadienne
François Lachance	Chanson populaire « J'suis là » – SOCAN
Gros Mené	Spectacle de l'année – GAMIQ
Gros Mené	Album Rock de l'année – GAMIQ
Gros Mené	Album de l'année – Alternatif – ADISQ
Henri Godon	Coup de cœur 2014 – Chansons pour enfants – Académie Charles Cros
Ingrid St-Pierre	Prix André « Dédé » Fortin – Scène émergente – SPACQ
Karim Ouellet	Album francophone de l'année – JUNO
Keith Kouna	Auteur-compositeur de l'année – GAMIQ
Keith Kouna	Chanson de l'année « Batiscan » – GAMIQ
Les Sœurs Boulay	Prix André « Dédé » Fortin – Scène émergente – SPACQ
Les Sœurs Boulay	Album Folk de l'année – GAMIQ
Les Sœurs Boulay	Artiste de l'année – GAMIQ
Les Sœurs Boulay	Révélation de l'année – ADISQ
Les Sœurs Boulay	Album de l'année – Folk – ADISQ
Lisa LeBlanc	Artiste originaire du Nouveau-Brunswick qui s'est le plus illustré à l'extérieur de la province – Musique NB
Louis-Jean Cormier	Prix Gilles Vigneault – Carrière en marche – SPACQ
Louis-Jean Cormier	Album de l'année – Rock – ADISQ
Louis-Jean Cormier	Spectacle de l'année / auteur-compositeur-interprète – ADISQ
Louis-Jean Cormier	Auteur ou compositeur de l'année – ADISQ
Louis-Jean Cormier	Album de l'année – Choix de la critique – ADISQ
Manu Militari	Album de l'année – Hip-Hop – ADISQ
Marc Dupré	Interprète masculin de l'année – ADISQ
Marc Dupré	Chanson populaire de l'année « Nous sommes les mêmes » – ADISQ
Marc Dupré et Nelson Minville pour Marc Dupré	Chanson populaire « Le jour se lève » – SOCAN
Marc Dupré et Nelson Minville pour Olivier Dion	Chanson populaire « Pour exister » – SOCAN
Marie-Mai	Album de l'année – Pop – ADISQ
Marie-Mai	Interprète féminine de l'année – ADISQ
Patrice Michaud	Prix de la chanson – SOCAN
Paul Daraïche	Album de l'année – Réinterprétation – ADISQ
Philémon Cimon	Prix Félix-Leclerc de la chanson 2014
Samian	Prix Éval-Manigat – Chanson multiculturelle – SPACQ
Sophie Beaudet et Daniel Beaumont	Chanson populaire « À quoi tu penses? » – SOCAN
Tire le coyote	Album Country de l'année – GAMIQ

# CERTIFICATIONS

Félicitations aux artistes appuyés par Fonds RadioStar qui, au cours des 6 dernières années, ont obtenu une certification de l'Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement (AICE ou CRIA) en fonction du nombre de copies vendues selon le classement suivant :

CERTIFICATIONS			
	CD	DVD	Titre téléchargé
Or	40 000	5 000	20 000
Platine	80 000	10 000	40 000
Double Platine	160 000	20 000	80 000
Triple Platine	240 000	30 000	120 000
Diamant	800 000	100 000	400 000

CERTIFICATION CD			
ANNÉE	ARTISTE	TITRE	CERTIFICATION
2014	Serge Fiori	Serge Fiori	Platine
2014	Karkwa	Le volume du vent	Or
2014	Les Sœurs Boulay	Le poids des confettis	Or
2013	Lisa LeBlanc	Lisa LeBlanc	Platine
2013	Marie-Mai	Miroir	Platine
2013	Paul Daraïche	Mes amours, mes amis	Platine
2013	Bernard Adamus	Brun	Or
2013	Louis-Jean Cormier	Le Treizième étage	Or
2013	Marc Dupré	Nous sommes les mêmes	Or
2013	Maxime Landry	Noël blanc	Or
2012	Cœur de pirate	Blonde	Or
2011	Marie-Mai	Version 3.0	Platine
2011	Maxime Landry	L'avenir entre nous	Platine
2011	Vincent Vallières	Le monde tourne fort	Platine
2011	Karkwa	Les chemins de verre	Or
2011	Nadja	Noël	Or
2010	Maxime Landry	Vox Pop	Double Platine
2010	Annie Villeneuve	Noël chez moi	Or
2010	William Deslauriers	Un pied à terre	Or
2009	Annie Villeneuve	Annie Villeneuve	Or
2009	Cœur de pirate	Cœur de pirate	Or
2009	Ima	A la vida	Or
2009	Lost Fingers	Rendez-vous rose	Or
2009	Marc Hervieux	Après nous	Or

CERTIFICATION DVD			
2011	Arthur L'Aventurier	L'aventure de Noël	Triple Platine
2011	Arthur L'Aventurier	La course aux trésors	Double Platine



# RÉSULTATS FINANCIERS

## RESSOURCES FINANCIÈRES

Les revenus du Fonds RadioStar et de son pendant anglophone, Radio Starmaker Fund, proviennent principalement des contributions exigées par le CRTC lors de transactions d'acquisition d'entreprises de radio. Au minimum, 3 % de la valeur de ces transactions doit être versé à ces deux fonds. Pour les transactions visant le marché francophone, 80 % de ce 3 % est versé au Fonds RadioStar; pour les transactions visant le marché anglophone, 20 % du 3 % lui est versé.

L'ACR perçoit les 3 % de la valeur des transactions, conformément aux modalités de paiement acceptées par le CRTC, et reverse au Fonds RadioStar les contributions attribuées au développement de la musique vocale francophone. En 2013-2014, ces contributions ont été de 4 354 665 \$. Depuis la création du Fonds en 2001-2002, elles totalisent 37 189 824 \$. À terme en 2021, le financement aura atteint 53 M \$.

## GESTION DU FONDS

Pour ce treizième exercice financier, les frais d'administration sont établis à 5,5 %. Depuis les débuts du fonds, la moyenne des frais d'administration est de 7,6 %. Ceci, dans le respect des

règles approuvées par le CRTC en novembre 2000 à l'effet qu'ils ne devraient pas représenter à terme plus de 10 % des contributions reçues des radiodiffuseurs.

## ENGAGEMENTS

Depuis la création du Fonds, 832 demandes ont été reçues au Volet 1 et 763 d'entre elles ont été acceptées, pour un taux d'approbation de 92 %. Ce pourcentage, qui était de 78 % en 2006-2007 en raison du nombre de demandes, atteint aujourd'hui 100 %. Il s'agit d'un effet direct de la dernière refonte majeure du programme et de ses critères d'accès qui a eu lieu en 2007.

En 2013-2014, le Fonds a engagé directement pour les artistes 3 095 714 \$, soit le plus important montant jamais engagé depuis 2007. En comparaison, 2 212 012 \$ ont été engagés en 2012-2013 et 1 868 137 \$ en 2011-2012. Dans un souci de mieux soutenir une industrie dont les besoins sont croissants, le conseil d'administration a effectivement décidé cette année d'injecter davantage d'argent tout en continuant à prolonger la durée

de vie du Fonds et ce, en raison d'entrées d'argent supplémentaires occasionnées par de nouvelles transactions d'acquisition d'entreprises de radio.

DEMANDES ET ACCEPTATIONS	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011
<b>Volet 1 : Artistes</b>				
Demandes reçues	91	73	56	56
Montants demandés	3 163 279 \$	2 500 933 \$	1 925 529 \$	1 880 852 \$
Demandes acceptées	91	71	56	56
Montants accordés	3 095 714 \$	2 212 012 \$	1 868 137 \$	1 813 942 \$
Montants déboursés	2 351 658 \$	1 586 391 \$	1 270 983 \$	1 629 255 \$
<b>Volet 2 : Projets collectifs</b>				
Demandes reçues	–	1	1	–
Montants demandés	–	50 000 \$	229 950 \$	–
Demandes acceptées	–	1	1	–
Montants accordés	–	50 000 \$	229 950 \$	–
Montants déboursés	40 255 \$	141 574 \$	98 051 \$	–
<b>TOTAL Volets 1 et 2</b>				
Demandes reçues	91	74	57	56
Montants demandés	3 163 279 \$	2 550 933 \$	2 155 479 \$	1 880 852 \$
Demandes acceptées	91	72	57	56
Montants accordés	3 095 714 \$	2 262 012 \$	2 098 087 \$	1 813 942 \$
Montants déboursés	2 391 913 \$	1 727 965 \$	1 369 034 \$	1 629 255 \$

## DÉBOURSÉS ET SOLDE RÉSIDUEL D'ENGAGEMENTS

Les déboursés effectués représentent généralement un premier versement pour les projets acceptés dans l'année en cours et un paiement final pour les projets acceptés dans l'exercice précédent. Peu de projets sont complétés au cours d'un même exercice financier. Les déboursés ont été de 2 391 913 \$ en 2013-2014 comparativement à 1 727 965 \$ en 2012-2013. Au 31 août 2014, le solde résiduel des engagements s'établit à 1 628 543 \$ comparativement à 1 413 986 \$ en 2012-2013.

## DÉCAISSEMENT PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

L'analyse des projets complétés en 2013-2014 indique ce qui suit :

- Bien que toujours en première position, les activités scéniques connaissent une première baisse depuis 2010-2011 avec un taux de 22,4 %, comparativement à 28,5 % l'an dernier ;
- La publicité télévisuelle remonte au deuxième rang après avoir été à son plus bas niveau en 2012-2013, passant de 5,5 % à 16,5 % des dépenses cette année;
- La production d'images occupe désormais le troisième rang avec 12,6 %, comparativement à 17,3 % en 2012-2013. Ces dépenses ont trait principalement à la production de vidéoclips avec 77 % des montants totaux investis à ce chapitre qui y sont consacrés, en phase avec les résultats de l'an dernier;
- Les activités Web se situent au quatrième rang totalisant 11,8 % des décaissements.

DÉPENSES PAR POSTE	2013-2014		2012-2013		2011-2012		2010-2011	
	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%
Images*	255 226 \$	12,6	206 226 \$	17,3	157 115 \$	12,9	227 934 \$	13,1
Promotion	68 574	3,4	45 407	3,8	44 704	3,7	68 547	3,9
Relations de presse	136 936	6,8	86 147	7,2	103 385	8,4	152 198	8,7
Promotion radio	85 380	4,2	62 217	5,2	54 434	4,5	108 099	6,2
Web	239 074	11,8	144 100	12,1	152 058	12,4	205 784	11,8
Télévision	332 419	16,5	65 199	5,5	185 495	15,2	182 454	10,5
Radio	99 712	4,9	37 468	3,2	40 860	3,3	54 958	3,2
Magasin	126 022	6,2	76 467	6,4	47 156	3,9	74 249	4,3
Imprimé	128 854	6,4	72 535	6,1	87 166	7,1	146 577	8,4
Panneaux	39 243	2,0	20 068	1,7	12 951	1,1	56 395	3,2
Tour support	56 836	2,8	35 406	3,0	42 973	3,5	84 346	4,8
Activités scéniques	452 101	22,4	339 241	28,5	293 589	24,0	381 445	21,9
<b>TOTAL</b>	<b>2 020 377 \$</b>	<b>100</b>	<b>1 190 481 \$</b>	<b>100</b>	<b>1 221 886 \$</b>	<b>100</b>	<b>1 742 986 \$</b>	<b>100</b>

\* En 2013-2014, 196 688 \$ ont été utilisés pour les vidéoclips et 58 538 \$ pour la production d'autres images, contre respectivement 160 099 \$ et 46 127 \$ l'année précédente, et 98 391 \$ et 58 724 \$ en 2011-2012.

# ÉVALUATION DES RÉSULTATS

## APPUI AUX ARTISTES ÉMERGENTS

Conformément à sa mission, le Fonds appuie en priorité les artistes en développement de carrière. En 2013-2014, compte tenu des mesures adoptées en cours d'exercice visant un accès plus rapide pour les premiers et deuxièmes albums en carrière,

**83 %** des projets soutenus sont liés à de tels albums et **86 %** des sommes accordées leur sont dévolues. Les projets d'artistes cumulant quatre albums et plus en carrière représentent cette année 10% des montants accordés comparativement à 23% en 2012-2013.

	2013-2014				2012-2013			
	Demandes acceptées	% Demandes acceptées	Montants accordés	% Montants accordés	Demandes acceptées	% Demandes acceptées	Montants accordés	% Montants accordés
1 <sup>er</sup> album	43	47	1 446 638 \$	47	26	37	755 139 \$	34
2 <sup>e</sup> album	33	36	1 214 534	39	21	30	666 713	30
3 <sup>e</sup> album	7	8	115 642	4	8	11	294 062	13
4 <sup>e</sup> album et plus	8	9	318 900	10	16	22	496 098	23
<b>TOTAL</b>	<b>91</b>	<b>100</b>	<b>3 095 714 \$</b>	<b>100</b>	<b>71</b>	<b>100</b>	<b>2 212 012 \$</b>	<b>100</b>

	2011-2012				2010-2011			
	Demandes acceptées	% Demandes acceptées	Montants accordés	% Montants accordés	Demandes acceptées	% Demandes acceptées	Montants accordés	% Montants accordés
1 <sup>er</sup> album	31	55	1 096 435 \$	59	18	32	585 377 \$	32
2 <sup>e</sup> album	8	14	264 948	14	14	25	427 353	24
3 <sup>e</sup> album	10	18	323 946	17	12	22	422 730	23
4 <sup>e</sup> album et plus	7	13	182 808	10	12	21	378 482	21
<b>TOTAL</b>	<b>56</b>	<b>100</b>	<b>1 868 137 \$</b>	<b>100</b>	<b>56</b>	<b>100</b>	<b>1 813 942 \$</b>	<b>100</b>

## RÉPARTITION RÉGIONALE

En 2013-2014, six artistes des communautés francophones du Canada vivant en situation minoritaire ont reçu l'aide du Fonds, comparativement à cinq dans l'exercice précédent et à deux en 2011-2012. Trois de ces artistes ou formations

sont originaires des Maritimes, soit les *Hay Babies* et *Wilfred LeBouthillier* du Nouveau-Brunswick ainsi que *Radio Radio* de la Nouvelle-Écosse, tandis que les trois autres sont originaires de l'Ontario, soit *Andrea Lindsay*, *Damien Robitaille* et *Pandaléon*.



# PROJETS ACCEPTÉS 2013-2014

## VOLET 1 : ARTISTES

ARTISTE	DEMANDEUR	RÉGION	MONTANT \$
Ale Dee	High Life Music	Mauricie	44 223
Archambault Chantal	Ambiances ambiguës	Abitibi-Témiscamingue	15 000
Archambault Chantal	Disques Indica	Abitibi-Témiscamingue	14 550
Arthur L'Aventurier	Gregg Musique	Capitale-Nationale	65 000
Avec pas d'casque	Disques Dare To Care	Montréal	12 138
Bajada Jason	Disques Audiogramme	Montréal	43 366
Bajada Jason	Trampoline Sparks	Montréal	15 000
Beaudet Sophie	Gestion Son Image	Mauricie	15 053
Bédard Cindy	Disques Audiogramme	Mauricie	27 026
Bédard Cindy	Disques Audiogramme	Mauricie	10 734
Bédard Mélissa	Tandem.mu	Capitale-Nationale	61 980
Bengee	Productions Abuzive Muzik	Capitale-Nationale	50 000
Blé	Kay Productions Musique	Montréal	49 228
Bloom Fanny	Disques Dare To Care	Estrie	6 353
Bodh'aktan	Go Musique	Plusieurs régions	65 000
Boisjoli Brigitte	Disques Musicor	Centre-du-Québec	61 269
Boisjoli Brigitte	Productions Martin Leclerc	Centre-du-Québec	20 000
Brach Philippe	Équipe Spectra	Saguenay-Lac-Saint-Jean	65 000
Brunet Ariane	Prodat	Montréal	27 977
Canailles	Disques Dare To Care	Capitale-Nationale	8 493
Canailles	Disques Dare To Care	Capitale-Nationale	65 000
Caravane	Disques Musicor	Capitale-Nationale	19 694
Carpentier Valérie	Productions J	Mauricie	15 000
Cimon Philémon	Disques Audiogramme	Capitale-Nationale	50 000
Cormier Louis-Jean	Simone Records	Côte-Nord	12 094
Corriveau Antoine	Productions Abuzive Muzik	Mauricie	50 000
Country Girls	Entourage Musique	Montréal et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	23 063
Couture Jérôme	L-A be	Montréal	65 000
Darâche Paul	MP3 Disques	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	8 915
Dead Obies	Bonsound	Montréal	70 383
Dion Olivier	Productions J	Estrie	30 000
D-Track	Productions Abuzive Muzik	Outaouais	30 000
El Motor	El Motor	Montréal et Saguenay-Lac-Saint-Jean	14 706
El Motor	Productions Big Fat Truck	Montréal et Saguenay-Lac-Saint-Jean	47 633
Farfadet	Productions Silence d'Or	Montréal	37 885
Fiori Serge	Gestion Son Image	Montréal	65 000
Folk Sally	Entourage Musique	Montréal	40 756
Folk Sally	Entourage Musique	Montréal	13 107
Fontarabie	Disques Dare To Care	Montréal	43 219
Giguère David	Disques Audiogramme	Capitale-Nationale	5 000
Giguère David	Disques Audiogramme	Capitale-Nationale	45 301
Gros Mené	Disques Dare To Care	Saguenay-Lac-Saint-Jean	5 000
Hay Babies	Simone Records	Nouveau-Brunswick	50 000
Hélie Laurence	Productions EM	Chaudières-Appalaches	14 045
Hélie Laurence	Simone Records	Chaudières-Appalaches	41 018

ARTISTE	DEMANDEUR	RÉGION	MONTANT \$
Hôtel Morphée	Disques Audiogramme	Outaouais et Montréal	45 010
Hunt Jimmy	Disques Dare To Care	Capitale-Nationale	27 754
Jacques Clément	Sphère Musique	Saguenay-Lac-Saint-Jean	63 464
Jill	Productions Alain Dupuis	Côte-Nord	50 000
King Melrose	Tandem.mu	Lanaudière	50 000
Klô Pelgag	Coop services artistiques Faux-Monnayeurs	Bas Saint-Laurent	20 000
Klô Pelgag	Productions Abuzive Muzik	Bas Saint-Laurent	50 000
Klô Pelgag	Productions Abuzive Muzik	Bas Saint-Laurent	31 179
Koriass	Disques 7ième Ciel	Laurentides	59 903
Koriass	Disques 7ième Ciel	Laurentides	5 000
Lachance François	Productions J	Saguenay-Lac-Saint-Jean	22 414
Landry Maxime	Productions J	Chaudières-Appalaches	15 000
LeBouthillier Wilfred	Productions J	Nouveau-Brunswick	30 000
Leduc Catherine	Disques Dare To Care	Mauricie	56 844
Lindsay - De Larochellière	Gestion Son Image	Ontario et Montréal	25 000
Lippé Mathieu	Productions Martin Leclerc	Etrie	5 073
Lippé Mathieu	Tandem.mu	Etrie	49 988
Madame Moustache	Gestion Son Image	Plusieurs régions	16 530
Manu Militari	Disques 7ième Ciel	Capitale-Nationale	15 000
Marième	Productions Abuzive Muzik	Capitale-Nationale	65 000
Marin David	Simone Records	Centre-du-Québec	53 998
Mauvaize Fréquentation	High Life Music	Mauricie	31 283
Mauves	Productions Abuzive Muzik	Capitale-Nationale	16 851
Michaud Patrice	Équipe Spectra	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	65 000
Miracles	Sphère Musique	Montréal	50 000
Monogrenade	Bonsound	Montréal	65 000
Nadja	MP3 Disques	Saguenay-Lac-Saint-Jean	65 000
Nevsky Alex	Disques Audiogramme	Etrie	55 250
Nevsky Alex	Disques Audiogramme	Etrie	17 351
Nevsky Alex	Disques Audiogramme	Etrie	9 849
Oothèque	Bonsound	Montréal	22 328
Ouellet Karim	Productions Abuzive Muzik	Capitale-Nationale	38 552
Ouellet Karim	Productions Abuzive Muzik	Capitale-Nationale	5 000
Pandaléon	Disques Audiogramme	Ontario	24 398
Perreau Yann	Bonsound	Lanaudière	5 762
Ponctuation	Bonsound	Capitale-Nationale	22 328
Proulx-Cloutier Émile	Cie Larivée Cabot Champagne	Montréal	65 000
Radio Radio	Bonsound	Nouvelle-Écosse	70 000
Robitaille Damien	9e Vague	Ontario	5 000
Robitaille Damien	Disques Audiogramme	Ontario	3 601
Thompson Kevin	Disques Audiogramme	Côte-Nord	35 153
Tire le coyote	Cie Larivée Cabot Champagne	Etrie	32 000
Toussaint-Léveillée Sarah	Gestion François Léveillée	Montréal	34 895
Toussaint-Léveillée Sarah	Gestion François Léveillée	Montréal	15 000
Tremblay	Sphère Musique	Mauricie	14 747
Vallières Vincent	Équipe Spectra	Etrie	30 000

3095714

# FINANCEMENT PAR CATÉGORIE MUSICALE

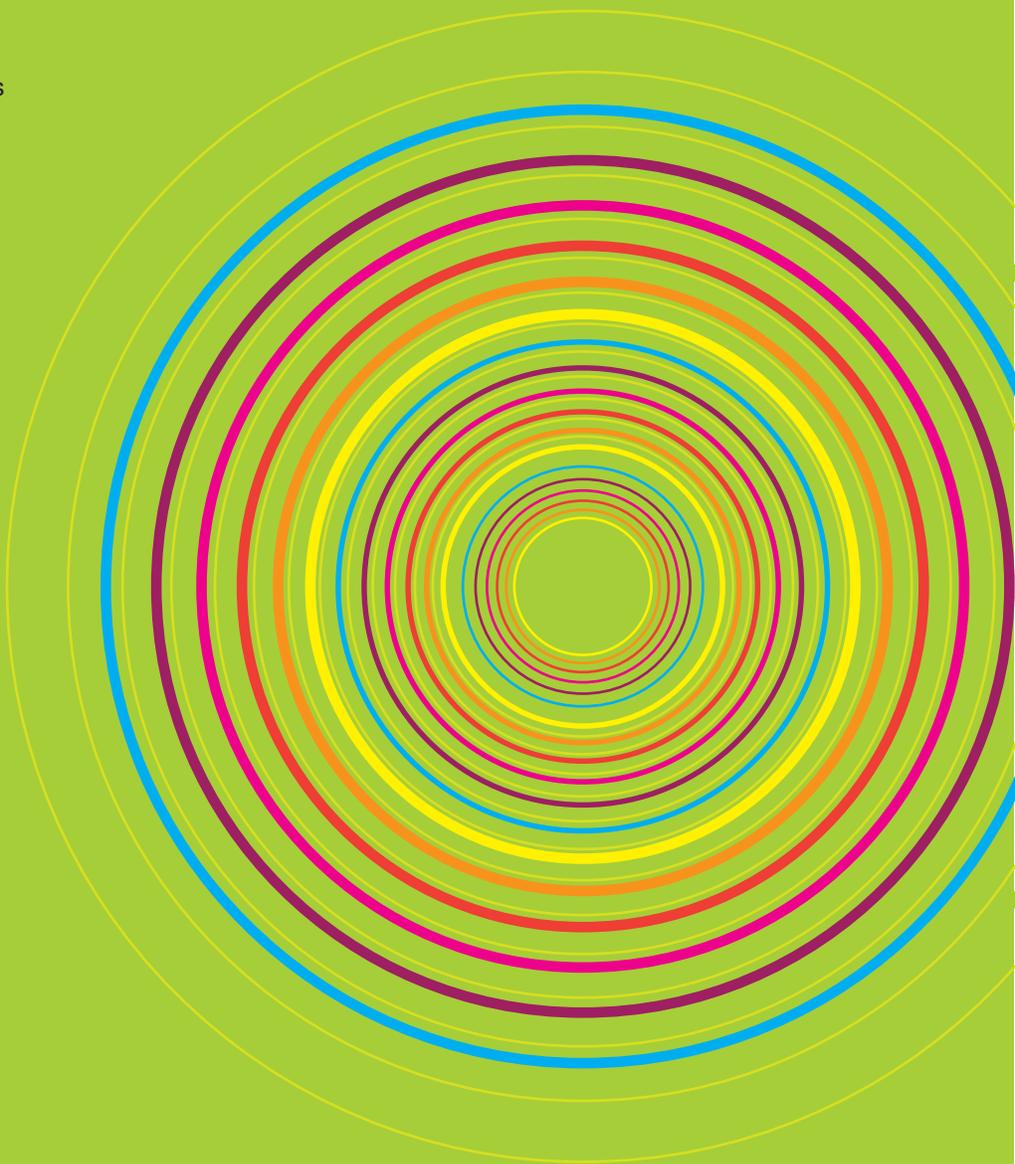
En 2013-2014, la musique populaire conserve le premier rang en termes de nombre de demandes acceptées et de montants accordés, bien qu'elle soit à sa plus faible proportion observée depuis 4 ans. Pour sa part, la musique folk contemporaine arrive en seconde position et a accaparé 22,9 % des sommes engagées, soit plus du double en

regard de l'année précédente. Elle est suivie de près par la musique alternative qui se maintient avec 17,2 % des montants accordés et du Hip-Hop, au quatrième rang, avec 13,4 %. Fait à souligner : la montée constante de la musique country qui se faufille derrière le Hip-Hop avec 7,5 % des sommes engagées.

	2013-2014			2012-2013			2011-2012			2010-2011		
	DEMANDES ACCEPTÉES	MONTANTS ACCORDÉS	%									
Alternatif	18	532450 \$	17,2	14	440069 \$	19,9	13	410002 \$	21,9	9	192296 \$	10,6
Country	8	233268	7,5	3	115400	5,2	1	43622	2,3	2	80608	4,4
Folk contemporain	20	707639	22,9	8	217359	9,8	7	195305	10,5	9	278666	15,4
Hip-Hop	10	413677	13,4	10	297446	13,5	8	314402	16,8	5	179334	9,9
Jazz	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Jeunesse	1	65000	2,1	4	155017	7,0	0	0	0	2	98981	5,5
Musique du monde	1	65000	2,1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musique urbaine	0	0	0	1	17344	0,8	2	48278	2,6	1	24837	1,4
Pop rock	0	0	0	1	25000	1,1	3	48012	2,6	4	181760	10,0
Populaire	30	943986	30,5	26	850612	38,5	20	738818	39,5	19	635048	35,0
Rock	3	134694	4,3	2	49614	2,2	1	23685	1,3	2	55000	3,0
Traditionnel	0	0	0	2	44151	2,0	1	46013	2,5	3	87412	4,8
<b>TOTAL</b>	<b>91</b>	<b>3095714 \$</b>	<b>100</b>	<b>71</b>	<b>2212012 \$</b>	<b>100</b>	<b>56</b>	<b>1868137 \$</b>	<b>100</b>	<b>56</b>	<b>1813942 \$</b>	<b>100</b>

# ÉTATS FINANCIERS

- 17 RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
- 18 RÉSULTATS
- 19 ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
- 20 BILAN
- 21 FLUX DE TRÉSORERIE
- 22 NOTES COMPLÉMENTAIRES



---

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

### Aux administrateurs de Fonds RadioStar

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **Fonds RadioStar**, qui comprennent le bilan au 31 août 2014 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **Fonds RadioStar** au 31 août 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif

 <sup>1)</sup>

Anjou,  
Le 20 octobre 2014

---

<sup>1</sup> Monique Beaulieu, CPA auditeur, CGA

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<b>PRODUITS</b>		
Contributions des entreprises de radiodiffusion	4 354 665 \$	2 354 496 \$
Honoraires de gestion - ACR	<u>(9 450)</u>	<u>(9 450)</u>
	4 345 215	2 345 046
Intérêts	<u>262 982</u>	<u>247 015</u>
	<u>4 608 197</u>	<u>2 592 061</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et avantages sociaux	185 357	141 563
Honoraires professionnels	12 072	10 923
Loyer	35 000	35 000
Communications	17 213	12 631
Assurances	1 799	2 180
Frais de réunions	<u>1 909</u>	<u>1 381</u>
	<u>253 350</u>	<u>203 678</u>
<b>EXCÉDENT DISPONIBLE POUR LES CONTRIBUTIONS D'AIDE</b>	4 354 847	2 388 383
Contributions d'aide	<u>2 391 913</u>	<u>1 727 965</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT</b>	1 962 934	660 418
Amortissement d'un autre élément d'actif	<u>2 258</u>	<u>2 257</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>1 960 676 \$</u>	<u>658 161 \$</u>

**FONDS RADIOSTAR****ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2014****19**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<b>ACTIF NET NON AFFECTÉ</b>		
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>10 724 381 \$</b>	10 392 380 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<b>1 960 676</b>	658 161
Affectation interne	<u>(214 557)</u>	<u>(326 160)</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b><u>12 470 500 \$</u></b>	<b><u>10 724 381 \$</u></b>
<b>ACTIF NET GREVÉ D'UNE AFFECTATION INTERNE (note 4)</b>		
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>1 413 986 \$</b>	1 087 826 \$
Affectation interne	<u>214 557</u>	<u>326 160</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b><u>1 628 543 \$</u></b>	<b><u>1 413 986 \$</u></b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Encaisse	717 251 \$	725 104 \$
Intérêts courus à recevoir	148 922	125 616
Dépôts bancaires rachetables, taux variant entre 1,13 % et 2 %, échéant entre septembre 2014 et juin 2015	6 750 000	7 200 000
Frais payés d'avance	719	1 129
	<u>7 616 892</u>	<u>8 051 849</u>
<b>PLACEMENTS À LONG TERME</b>		
Dépôts bancaires rachetables, taux variant entre 1,70 % et 2,20 %, échéant entre septembre 2015 et juin 2017	6 500 000	4 100 000
<b>AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF (note 5)</b>	<u>753</u>	<u>3 011</u>
	<u>14 117 645 \$</u>	<u>12 154 860 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 7)	<u>18 602 \$</u>	<u>16 493 \$</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Non affecté	12 470 500	10 724 381
Grevé d'une affectation interne (note 4)	<u>1 628 543</u>	<u>1 413 986</u>
	<u>14 099 043</u>	<u>12 138 367</u>
	<u>14 117 645 \$</u>	<u>12 154 860 \$</u>

## AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



\_\_\_\_\_  
**François Bissoondoyal**  
Président



\_\_\_\_\_  
**Sandy Boutin**  
Trésorier

**FONDS RADIOSTAR**  
**FLUX DE TRÉSORERIE**

**EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2014**

**21**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Contributions des entreprises de radiodiffusion encaissées	4 345 215 \$	2 345 046 \$
Intérêts encaissés	<u>239 676</u>	<u>229 367</u>
	<u>4 584 891</u>	<u>2 574 413</u>
Contributions d'aide versées	2 391 913	1 727 965
Achats de biens et services payés	66 954	62 115
Rémunération du personnel payée	<u>183 877</u>	<u>138 608</u>
	<u>2 642 744</u>	<u>1 928 688</u>
	<u>1 942 147</u>	<u>645 725</u>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépôts bancaires à terme	<u>(1 950 000)</u>	<u>(1 200 000)</u>
<b>DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(7 853)</b>	<b>(554 275)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<u><b>725 104</b></u>	<u><b>1 279 379</b></u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (NOTE 6)</b>	<u><b>717 251 \$</b></u>	<u><b>725 104 \$</b></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

Fonds RadioStar a été constitué en organisme sans but lucratif et sans capital action le 16 février 2001 en vertu de la partie II de la Loi sur les corporations canadiennes. En décembre 2013, Fonds RadioStar a prorogé ses statuts en vertu de l'article 211 de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Destiné en priorité au développement des artistes émergents, Fonds RadioStar, un organisme sans but lucratif, appuie par un financement significatif les projets de promotion des maisons de disques susceptibles d'avoir un véritable impact sur la carrière des artistes canadiens d'expression française. Il apporte un soutien additionnel en complétant les programmes d'aide existants et assure un second souffle aux projets de commercialisation. Fonds RadioStar verse aux maisons de disques admissibles des contributions non remboursables.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, Fonds RadioStar est un organisme sans but lucratif et, de ce fait, n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu.

**2. FINANCEMENT DE L'ORGANISME**

Les produits du Fonds RadioStar proviennent de contributions financières d'entreprises de radiodiffusion par l'entremise de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR).

**3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables Canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**Constatation des produits**

Fonds RadioStar utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports au Fonds RadioStar et à son pendant anglophone, Radio Starmaker Fund, proviennent de contributions financières des entreprises de radiodiffusion exigées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) lors de transactions d'acquisition d'entreprises de radiodiffusion. Minimale, 3 % de la valeur de telles transactions doit être versé à ces deux nouveaux fonds de commercialisation de la musique canadienne.

De façon générale, lorsque les transactions d'acquisition ont trait à des stations francophones, 80 % du 3 % est versé au Fonds RadioStar; lorsque les transactions sont reliées à des stations anglophones, 20 % du 3 % est versé au Fonds RadioStar. L'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) a la responsabilité de percevoir les 3 % de la valeur des transactions qu'elle redistribue aux deux fonds, conformément aux modalités de paiement qui ont été acceptées par le CRTC. Ces contributions financières sont comptabilisées au moment de l'encaissement. Les produits d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### Instruments financiers

##### *Évaluation des instruments financiers*

Fonds RadioStar évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

#### Autre élément d'actif

L'autre élément d'actif est comptabilisé au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 4 ans.

#### Apports reçus en services

Les membres du conseil d'administration du Fonds RadioStar assistent aux réunions du conseil sans recevoir de compensation financière. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus en services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de Fonds RadioStar consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les dépôts bancaires à terme ou rachetables d'une durée de moins de trois mois, à partir de la date d'acquisition.

### 4. ACTIF NET GREVÉ D'UNE AFFECTATION INTERNE

Le conseil d'administration a affecté des actifs nets d'un montant de 1 628 543 \$ (1 413 986 \$ en 2013) afin de couvrir le paiement des engagements relatifs aux contributions d'aide pour lesquelles l'organisme est engagé au 31 août 2014.

### 5. AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF

	<b>2014</b>		2013	
Coût	Amortissement cumulé	<b>Valeur nette</b>	Valeur nette	
Site Web	9 030 \$	8 277 \$	<b>753 \$</b>	3 011 \$

**6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La trésorerie se compose de la trésorerie et des équivalents de trésorerie suivants :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Encaisse	<u>717 251 \$</u>	<u>725 104 \$</u>

**7. CRÉDITEURS**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Comptes à payer	629 \$	- \$
Salaires courus à payer	12 890	11 039
Retenues à la source	<u>5 083</u>	<u>5 454</u>
	<u><u>18 602 \$</u></u>	<u><u>16 493 \$</u></u>

**8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

L'organisme a effectué les opérations suivantes avec des entreprises apparentées : contributions des entreprises de radiodiffusion encaissées pour un montant de 3 870 961 \$ (2 032 659 \$ en 2013) et contributions d'aide versées pour un montant de 496 612 \$ (253 913 \$ en 2013).

Ces dernières sont apparentées dû au fait que leurs représentants administrent l'organisme. Ces entreprises apparentées répondent à tous les critères établis par Fonds RadioStar et, de ce fait, ne bénéficient d'aucun statut particulier ou privilège par leur représentativité au conseil d'administration.

Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange et les administrateurs considèrent que ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que les opérations courantes avec des tiers non apparentés.

**9. ENGAGEMENTS****Contributions d'aide**

Fonds RadioStar présente un solde résiduel d'engagements en fin d'exercice totalisant 1 628 543 \$ (1 413 986 \$ en 2013). De cette somme, une portion de 289 651 \$ (255 929 \$ en 2013) représente les engagements envers des entreprises apparentées.

**10. INSTRUMENTS FINANCIERS****Risque de taux d'intérêt**

Fonds RadioStar est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent Fonds RadioStar à un risque de juste valeur. En date du 31 août 2014, Fonds RadioStar a des dépôts à terme dont l'échéance est à court terme ainsi qu'à long terme, qui exposent l'organisme à ce risque.

**11. CONTRIBUTIONS DES ENTREPRISES DE RADIODIFFUSION**

Au 31 août 2014, les entreprises de radiodiffusion doivent verser à l'organisme des contributions s'élevant à une somme totale de 44 750 \$ (135 644 \$ en 2013) afin de respecter les conditions qui leur sont imposées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

**12. CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

En vertu de la proposition visant à établir le fonds de commercialisation et de promotion de la musique canadienne de la langue française devenue « Fonds RadioStar » présentée par l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en septembre 2000 et approuvée par ce dernier le 9 novembre 2000, les charges de fonctionnement ne peuvent excéder 10 % des contributions des radiodiffuseurs versées durant l'existence du Fonds. Du mois d'août 2001 jusqu'au 31 août 2014, les charges représentent 7,6 % des contributions.

**13. RÉGIME DE RETRAITE**

Fonds RadioStar a un régime de retraite à cotisations déterminées qui garantit le paiement de prestations de retraite à tous les employés qui sont à son emploi depuis plus de trois mois. Les cotisations au régime de retraite sont de 7 % du salaire de base et conditionnelles à la cotisation volontaire de l'employé de 3,5 %. La charge de retraite au montant de 10 668 \$ (8 153 \$ en 2013) est incluse dans les salaires aux résultats.

**FONDS RADIOSTAR**

4385, rue Saint-Hubert, #2  
Montréal (Québec) H2J 2X1  
Téléphone: 514 861-8444 / 1 800 861-5561  
Télécopieur: 514 861-4423

**[www.fondsradiostar.com](http://www.fondsradiostar.com)**